

Exonération de la taxe ad valorem de 1,5% ... (page 3)

Une mesure en trompe-l'oeil ?



A partir du 30 mars 2023 l'importation des produits alimentaires tels que le haricot sec, le riz, la farine de manioc et de maïs, le sucre, le manioc, les grains de maïs est exonérée de la taxe ad valorem de 1,5% de la valeur en douane.

COOPERATION

FISCALITE

SOCIETE



CAETE

La CAETE, une opportunité d'affaires
(page 3)



Impôt foncier

Impôt foncier : tout le monde n'est pas redevable
(page 4)



Affiliation à l'assurance-maladie de base

Le privé ne décolère pas
(page 5)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial

Un budget programme à tout prix



Benjamin Kuriyo,
Directeur de publication.

termes de dépenses, de recettes ou encore son déficit.

C'est une première dans la gestion des finances publiques. Le conseil des ministres a décidé de surseoir sur le budget proposé et le restructurer autrement pour y intégrer de la notion de budget programme. Le nouveau budget doit donc préciser et budgétiser comme recettes de l'Etat toutes les dividendes issus des entités dans lesquelles l'Etat dispose des actions. Par ailleurs, les ministères sont sommés de faire des allocations budgétaires basées sur les projets, les programmes et les activités bien planifiés. Pour restructurer le budget conformément aux nouvelles orientations, une équipe d'experts en économie sera mise en place. De plus, il est prévu une autre séance extraordinaire du conseil des ministres afin d'analyser le projet

amendé, conclut le communiqué sanctionnant le conseil des ministres.

Le pays entame une transition vers le budget programme. « La préparation du projet de budget 202-2024 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des réformes en matière de gestion des finances publiques visant le basculement du budget - moyen vers le budget programme », informe Prosper Ntahorwamiye, porte-parole et secrétaire général du gouvernement.

Ledit projet met un accent particulier sur la poursuite du financement de la politique de subvention des engrais organominéraux et sur la production des semences sélectionnées. Parmi les grandes allocations prioritaires retenues dans le projet de budget

figurent également la mise en œuvre de la politique salariale, la construction des infrastructures socio-économiques (chemin de fer, aéroport, barrage hydroagricole, centre de cancérologie,...).

Au cours de l'exercice précédent, les dépenses en investissement passent de 289,4 milliards de FBu à 794,7 milliards de FBu. Elles étaient principalement affectées au projet de construction du chemin de fer, au secteur agricole, à la construction des buildings administratifs, à la digitalisation, à la défense et la sécurité. Ce qui a explosé le budget de l'Etat (plus de 2300 milliards de FBu de plus).

Ainsi, il aura fallu mettre en place une dizaine de nouvelles mesures fiscales qui touchent toutes les importations, le transport rémunéré des personnes et les services. Cela

pour maximiser les recettes. Les métiers du secteur formel jadis à l'abri des taxes n'étaient pas épargnés. A partir de l'exercice 2022-2023, les notaires et les avocats calculent et paient au compte du trésor public la taxe, soit 10% des honoraires encaissés.

Sur le plan économique, certains députés avaient déjà anticipé sur les conséquences directes des nouvelles mesures fiscales. Ils estimaient que la taxe ad valorem de 1,5 % de la valeur en douane appliquée à toutes les importations pour financer les infrastructures influe sur les prix des produits importés. A deux mois de la fin de l'exercice budgétaire, le gouvernement fait marche arrière. Il vient de supprimer cette taxe pour endiguer la flambée des prix des denrées alimentaires sur le marché.

Retour du festival de théâtre "Buja Sans Tabou"

La cinquième édition du festival « Buja Sans Tabou » arrive à grands pas. Cet événement est prévu du 08 au 14 mai 2023 sous le thème "Mémoires". En février 2022, le ministre en charge de la Culture a suspendu les activités dudit festival pour avoir enfreint les règles et les principes de la danse emblématique du tambour. Les tambourinaires se sont exhibés en tenue de ville (costume) au cours des cérémonies d'ouverture des rideaux de la 5^{ème} édition du festival de théâtre « Buja Sans Tabou ».

Le festival «Buja Sans Tabou» est conçu autour de la liberté d'expression pour questionner de façon artistique cette dernière et en particulier ses limites. «L'ambition est de prouver que quoiqu'il arrive, malgré – ou grâce à – la contrainte, une grande créativité artistique demeure et s'épanouit en forme de résistance artistique dans les pays d'Afrique de l'Est», apprend-on du site de Buja sans Tabou.

World Tennis Tour W25 : Sada Nahimana file en demi-finale



Dans le tournoi de tennis féminin professionnel (World Tennis Tour W25) qui se tient au Burundi du 03 au 16 avril 2023, Sada Nahimana, la tennis woman Burundaise s'est qualifiée vendredi le 07 avril 2023 pour les demies-finale. Elle a battu la Belge Tilwith Girolami en quart de finale (6-2, 6-2).

La veille, la pépite burundaise s'offrait ses deux premières victoires après avoir battu la Britannique Tiffany William par 2 sets à 0 (6-2, 6-2) en 1 h 4 min et la Grecque Christoff Eleni également par 2 sets à 0 (6-4, 7-5) en 1h 44 min.

Pour rappel, Sada Nahimana est classée 269^{ème} dans le classement mondial et 3^{ème} au niveau de l'Afrique

Hosiane Kitambala, une autre burundaise qui participait à la compétition a été éliminée par l'Ukrainienne Strakhova Valeriya sur 2 sets à 0 (6-0, 6-0).

Inauguration d'une médiathèque à l'U.B

L'Université du Burundi se dote d'une médiathèque numérique « Ideas Box ». Ce projet piloté par l'Ong Bibliothèques Sans Frontières vise à favoriser l'accès à la mobilité et l'employabilité des jeunes au Burundi. Il met à la disposition de plus de 5000 étudiants des milliers de ressources pour faciliter l'accès à l'information et à la formation. Claude Bochu, ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi invite les étudiants à s'approprier cet espace innovant, plein de ressources. « Il favorise les discussions, la liberté académique et l'accès à des compétences techniques et entrepreneuriales qui sont désormais d'une importance fondamentale », fait-il savoir.

L'Ideas Box est une médiathèque mobile, en kit, qui s'ouvre en moins de vingt minutes pour créer un espace culturel de 100 m2. « Elle est dotée d'une connexion internet, d'une vingtaine d'ordinateurs et de tablettes tactiles, de livres électroniques et papier et d'un cinéma. Elle est une formidable boîte à outils dans laquelle enfants et adultes viennent puiser pour construire leur futur. Elle apporte des contenus éducatifs et culturels, ludiques et pédagogiques, là où les bibliothèques ne sont pas », lit-on sur le site web de Bibliothèques Sans Frontières.

Le café burundais classé meilleur aux Pays-Bas



Le café burundais a été sélectionné meilleur café aux Pays-Bas par « PURE AFRICA » (une organisation qui vend des cafés d'Afrique aux consommateurs et aux entreprises des Pays-Bas). Cela dans un nouveau mélange de cafés appelé « IDEALIST », lit-on sur la publication du début de ce mois d'avril 2023 sur le compte Twitter de Gamaliel Nkurunziza, ambassadeur du Burundi aux Pays-Bas.

D'après ce diplomate, le café burundais constitue 65% de ce mélange. Il sera consommé par les ministres du gouvernement hollandais à partir du mois de juin 2023.

Selon la même source, en mai 2012, PURE AFRICA s'était joint à COCOCA, un consortium des coopératives des caféiculteurs dans l'optique d'octroyer des primes aux caféiculteurs. Cela après que le café des 5 coopératives du Burundi ait été classé meilleur à Uthret aux Pays-Bas. Ce qui a valu une distribution à 703 caféiculteurs d'une prime de 300 FBu par kg de café cerise.

BurundiEco
Médias numériques sociaux-économiques gratuits

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi

Tirage : 3000 exemplaires

Directeur de publication et

Rédacteur en chef :

Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint:

Mélance Maniragaba

Service commercial :

+257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 17 Mars 2023

Sources : BRB/www.brb.bi et divers

Monnaies étrangères	Marché officiel		Marché parallèle	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2057	2090	3850	3880
Euro	2188	2224	3990	4050
Shi. Kenyan	16,1801	16,4411	26	26,5
Shi. Tanzanien	0,8792	0,8934	1,2	1,25
Shi. Ougandais	0,5523	0,5612	0,7	0,8
Fr Rwandais	1,8896	1,9201	3	3,05

Flambée des prix des denrées alimentaires Y'aurait-il une étincelle d'espoir ?

Une flambée des prix des différentes denrées alimentaires se remarque sur les marchés de la capitale économique. Cela au moment où les revenus des ménages ne s'améliorent pas. L'exonération de la taxe ad valorem de 1,5% de la valeur en douane parviendra-t-elle à inverser la tendance ?

La vie devient de plus en plus un véritable casse-tête pour les citadins. La plupart des salariés ne parviennent pas à joindre les deux bouts du mois. Et si c'est le cas pour les salariés, à fortiori il l'est pour la grande majorité des Burundais qui vivent du jour au jour. Pour essayer d'expliquer cette cherté de la vie, nous nous sommes basés sur un exemple d'un fonctionnaire qui touche mensuellement 300 mille FBu. Cette somme s'avérait plus ou moins satisfaisante il n'y a pas longtemps. Mais aujourd'hui, comme le témoigne un fonctionnaire, cette somme qui n'est perçue que par une minorité de cette catégorie n'achète aujourd'hui que 30 kg de riz et autant de kg de haricots.

Que vaut l'alimentation à Bujumbura ?

La consommation approximative pour un ménage moyen à Bujumbura composé de 6 personnes qui ne prennent que deux repas par jour est la suivante : le charbon de 2000 FBu, 1kg de haricot à 4000 FBu, 1kg de riz à 4000 FBu, l'huile de palme à 1000 FBu, les légumes à 1500



Cette hausse de prix se remarque tant sur les produits importés que sur les biens produits localement.

FBu, la farine à 3000 FBu, le sel à 200 FBu, le savon à 500 FBu. etc. Cela explique que les besoins journaliers minima pour un tel ménage par jour ne peuvent pas aller en dessous de 16 000 FBu et donc pas moins de 480 mille FBu mensuellement. Sans oublier que la plupart des ménages comptent au-delà de ces 6 personnes considérés et enregistrent donc plus de consommations sans évoquer des autres dépenses indispensables comme le loyer, les frais de transport, le minerval pour la scolarité des enfants, les soins de santé et les autres engagements sociaux pour ne citer que ceux-là.

Cette situation devient de plus en plus insupportable pour la plupart des citadins de la municipalité de Bujumbura. Ce qui est inquiétant pour les consommateurs rencontrés est que cette hausse de prix se remarque tant sur les produits importés que sur les biens produits localement. L'exemple le plus cité est le prix des grains de maïs qui est à 1900 FBu alors que c'est une période où ils étaient censés être en abondance. Au moment où les vendeurs expliquent que cette hausse des prix est due à la pénurie des devises, les consommateurs parlent plutôt d'une spéculation de la part de certains commerçants.

Qu'est-ce qu'on peut attendre de l'actuelle exonération ?

Dans un communiqué rendu public ce jeudi 30 mars 2023, le ministère ayant les finances dans ses attributions a annoncé que désormais jusqu'à un délai non encore spécifié, l'importation des produits alimentaires tels que le haricot sec, le riz, la farine de manioc et de maïs, le sucre, le manioc, les grains de maïs est exonérée de la taxe ad valorem de 1,5% de la valeur en douane.

La taxe ad valorem de 1,5% de la valeur en douane est une taxe destinée au financement des infrastructures publiques qui émane du budget de l'Etat du Burundi pour l'exercice 2022-2023. Mais jusqu'où peut aller l'impact de cette mesure sur la hausse des prix ? Tenant compte du fait que l'exonération de cette taxe ne va pas supprimer les autres droits de douane qui gonflent en grande partie les prix des denrées alimentaires sur le marché, cette exonération ne pourra pas faire grand-chose pour baisser les prix des denrées alimentaires sur le marché.

Rappelons qu'en 2017, le Président de la République du Burundi a signé un décret portant exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'importation de six denrées alimentaires, à savoir : le riz, les grains de maïs, le manioc, la farine de maïs et celle de manioc et le haricot sec. L'exonération portait également sur les denrées alimentaires similaires produites localement.

Cette mesure a duré 3 mois du 27 avril au 27 juillet 2017. Pendant cette période, les résultats ont été positifs. Comme l'effet d'un bâton magique, les prix ont soudainement chuté sur le marché. Le riz tanzanien qui était à 2200 FBu le kilo est passé à 2000 FBu le kilo. Le kilo de riz zambien est passé de 1800 FBu à 1600 FBu le kilo. Le prix des haricots selon leurs variétés a baissé d'entre 300 FBu et 500 FBu par kg.

Florence Inyabuntu

COOPERATION

La CAETE, une opportunité d'affaires

La Chine organise la 3^{ème} édition de l'Exposition Economique et Commerciale Sino-africaine (CAETE). Ce rendez-vous commercial qui se tient une fois les deux ans réunira des milliers de participants du 29 juin au 2 juillet 2023. Ce qui boostera les échanges commerciaux entre les pays africains et la Chine

L'objectif de la CAETE est de promouvoir les échanges économiques et commerciaux entre la Chine et les pays africains en offrant aux entreprises chinoises et africaines une plateforme pour établir des relations commerciales, présenter leurs produits et services, et explorer les opportunités d'investissement », fait savoir Mme Zhao Jiangping.

La 3^{ème} édition de l'Exposition Economique et Commerciale Sino-africaine (CAETE) se tiendra à Changsha, dans la province de Hunan du 29 juin au 2 juillet 2023 sous le thème : « Un développement commun pour un avenir partagé ». Les deux éditions précédentes ont connu un véritable succès, relate Mme Zhao Jiangping

Une concrétisation de la coopération sino-africaine

A la lumière de la 8^{ème} Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), l'Exposition se concentrera sur la mise en œuvre



La 3^{ème} édition de l'Exposition Economique et Commerciale Sino-africaine (CAETE) se tiendra à Changsha, dans la province de Hunan du 29 juin au 2 juillet 2023.

des « Neuf Programmes » de la coopération sino-africaine avec des événements sous diverses formes tels que des forums, des conférences et des négociations commerciales.

L'Exposition, à la fois en ligne et hors ligne, réunira des milliers de participants, dont des hommes politiques et des diplomates chinois et africains, des représentants des

organisations internationales, des institutions financières, des associations commerciales, des chambres de commerce et des médias, des entrepreneurs, des experts et des universitaires. Pour cette édition, la CAETE s'engage à construire un nouveau mécanisme de coopération économique et commerciale entre la Chine et l'Afrique.

La Chine, un partenaire commercial

La Chine commerce avec le Burundi qui importe des produits manufacturés et y exporte du thé du café. « Malgré l'épidémie de Coronavirus, la valeur des échanges commerciaux entre nos deux pays a atteint 130 millions USD. Les exportations du Burundi vers la Chine ont connu une augmentation de 17,1% pour atteindre 10 millions USD. Parmi les produits exportés, le thé noir du Burundi apporte une valeur de 7,23 millions USD avec une augmentation de 48% par rapport à l'année précédente », renseigne Mme Zhao Jiangping.

Elle déplore cependant le fait que ce ne sont pas des opérateurs économiques burundais qui exportent le thé et le café vers la Chine, mais plutôt des compagnies kenyanes et européennes. L'ambassade de Chine au Burundi est en concertation avec les cadres des deux offices en l'occurrence l'Office du Thé du Burundi (OTB) et l'Office de Développement du Café (ODECA) pour étudier les voies et moyens d'établir un commerce direct sans passer par des intermédiaires.

Pourtant, l'OTB annonce sur son compte Twitter que la Chine figure parmi les clients directs du thé burundais à côté du sultanat d'Oman, de l'Angleterre et du Kenya. « A titre illustratif, de Janvier à Décembre 2022, l'OTB a exporté en Chine 42% de volume du thé vendu sur contrat direct ».

Une coopération de plus en plus renforcée

Pour encourager l'exportation des produits burundais en Chine, « nos deux pays ont signé le protocole sur l'application du tarif douanier zéro jusqu'à 98% des produits exportés vers la Chine, qui a été mis en vigueur à partir du 1^{er} mars 2023. Nous espérons que les hommes d'affaires burundais participeront activement à cette Exposition et établiront une voie directe pour le commerce sino-burundais », explique Mme Zhao Jiangping.

Avec la reprise des échanges commerciaux une année après la pandémie de Covid-19, elle espère que cette année sera bénéfique. « Cette année est prometteuse tant pour les échanges bilatéraux que pour la coopération mutuellement bénéfique ».

Suite à l'entretien téléphonique entre les deux chefs d'Etat en mars 2021, la Chine est disposée à mener une coopération plus étroite avec le Burundi dans la mise en œuvre des « Neuf Programmes » fixés dans le cadre du FOCAC. Cela pour accompagner le Burundi dans sa voie de réaliser le PND 2018-2027 et l'objectif de « faire du Burundi un pays émergent d'ici 2040 ».

« Je suis convaincue que grâce à nos efforts conjoints, notre coopération tous azimuts sera couronnée de nouveaux succès pour apporter une contribution au bien-être de nos deux peuples », conclut Mme Zhao Jiangping.

Benjamin Kuriyo

Impôt foncier : tout le monde n'est pas redevable

Les contribuables soumis au paiement de l'impôt foncier doivent déclarer avant le 31 mars. L'imposition est catégorisée. A part les sanctions applicables en cas de défaillance, la loi communale fiscale de 2016 prévoit également des exonérations

« Nous avons commencé à sensibiliser et à recevoir les déclarations et les paiements de l'impôt foncier de 2022. Cependant, les détenteurs des propriétés foncières restent toujours réticents. Nous avons opté cette année qu'avant de signer n'importe quel document administratif, les concernés doivent démontrer qu'ils ont déclaré et payé l'impôt foncier », déclare Siméon Butoyi, administrateur de la commune Mutimbuzi. C'était au téléphone ce mercredi 5 avril 2023.

La loi communale fiscale de 2016 indique qu'il est établi un impôt réel annuel sur les propriétés foncières bâties et les terrains constituant des dépendances immédiates et nécessaires des constructions situées dans les centres urbains et semi urbains.

Il est donc dû par le titulaire du droit de propriété, de possession, d'emphytéose, de superficie ou d'usufruit des biens imposables.

« En cas de mutation d'une propriété par suite de vente ou toute autre cause, l'ancien propriétaire est tenu d'en faire la déclaration au service fiscal de la commune, dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de ladite mutation », lit-on dans la loi communale fiscale de 2016 avant de signaler qu'à défaut, le nouveau propriétaire



Il est établi un impôt réel annuel sur les propriétés foncières bâties et les terrains constituant des dépendances immédiates et nécessaires des constructions situées dans les centres urbains et semi urbains.

est tenu au paiement de tous les impôts fonciers restant dus, relatifs à l'immeuble, solidairement avec l'ancien propriétaire.

Quid des exonérations ?

La loi communale fiscale de 2016 signale que les propriétés appartenant à l'Etat ou aux communes lorsqu'elles sont affectées à un service public, ou d'utilité générale et non productives de revenus sont exonérées de l'impôt foncier.

Il en est de même des propriétés visées par une convention

internationale ratifiée par le Burundi. Cette exemption n'est consentie que sous réserve de réciprocité, selon toujours la même loi.

Sont également exonérés de l'impôt foncier les immeubles et parties d'immeubles bâtis servant exclusivement à l'exercice public d'un culte légalement reconnu ou comme résidence aux ministres de ce culte. Pour bénéficier de l'exonération, la résidence doit appartenir à une association sans but lucratif signataire d'une convention d'exonération avec l'Etat.

Les immeubles et parties d'immeubles bâties affectés exclusivement à l'enseignement, à la recherche scientifique ou technique, à des activités sociales, culturelles ou sportives sont exonérés aussi de l'impôt foncier.

C'est le cas de ceux utilisés pour le captage ou le traitement de l'eau potable et pour l'assainissement des eaux usées et ceux nouvellement construits pendant une durée de deux années civiles suivant celle de leur achèvement. Par ailleurs, l'impôt inférieur à 1 000 FBu n'est pas perçu.

Catégories imposables

La loi communale fiscale souligne que l'impôt foncier est dû pour l'année entière sur base de la superficie et des caractéristiques des terrains existant. Cela au moment de la déclaration de cet impôt. Les immeubles reconstruits ou notablement modifiés sont imposables, d'après leurs superficies nouvelles, à partir du 1er janvier qui suit leur reconstruction ou leur transformation.

La déclaration doit mentionner distinctement tous les bâtiments imposables ou non situés sur une même parcelle, la superficie de chaque bâtiment et les indications sur l'accessibilité, le confort et la nature des matériaux de construction, la superficie de chaque parcelle et les indications sur l'accessibilité et le raccordement aux réseaux. Le tarif est fixé par mètre carré de surface de terrain dans les limites d'un minimum de 6, 25 FBu par mètre carré et un maximum de 50 FBu par mètre carré.

Le défaut de déclaration dans les délais prescrits entraîne une majoration de 10 % de l'impôt dû lorsque la déclaration n'a pas été déposée dans les 30 jours. L'absence de déclaration au-delà de 30 jours entraîne une imposition d'office par le responsable du service fiscal avec une majoration de 50 % de l'impôt dû.

La production d'une déclaration délibérément inexacte ou frauduleuse entraîne une majoration de l'impôt dû de 100 %.

Mélance Maniragaba

ECONOMIE

Les compagnies aériennes libres de vendre les billets dans la monnaie qui leur convient

Dans une correspondance du 31 mars 2023, la BRB a informé les compagnies aériennes qu'elles ont l'autorisation de vendre les billets d'avion en devises. Cela intervient après une autre correspondance d'octobre 2022 à l'endroit de ces derniers spécifiant dans quel cas il faut payer en monnaie locale. Dans cet article, les intervenants dans ce secteur s'expriment sur les tenants et les aboutissants de cette décision

Pour tout résident du Burundi, acheter un billet d'avion se faisait en monnaie locale. C'est d'ailleurs ce qui était préconisé dans la réglementation de change de septembre 2019. « L'unité monétaire ayant cours légal en République Démocratique du Burundi est le BIF. Toutes les transactions monétaires conclues localement et concernant des biens situés au Burundi ou des services rendus au Burundi sont exprimées et réglées en BIF », stipule l'article 4 de cette réglementation.

Quant à l'achat des billets sur le sol Burundais pour ceux qui veulent entrer au pays, les Burundais étaient protégés. Ils payaient en monnaie locale jusqu'à la correspondance d'octobre 2022.

Désormais, seuls les étudiants, les Burundais qui séjournent à l'étranger pour une période inférieure à 12 mois, les

Burundais attachés aux missions diplomatiques et consulaires ainsi que les membres de leurs familles, les Burundais à l'étranger pour des soins de santé, les policiers et les militaires payaient en FBu.

Désormais, avec cette nouvelle correspondance, les compagnies aériennes vont décider la monnaie dans laquelle elles veulent vendre les billets d'avion.

Tout tourne autour du manque des devises dans les réserves de la BRB

Selon un des employés de l'une des compagnies aériennes opérant au Burundi qui a requis l'anonymat, cette mesure est dû au fait que les compagnies détiennent beaucoup de FBu. Pour les rapatrier à leur siège (Kenya Airways à Nairobi, Air Tanzania à Dar-Es-Salaam, Ethiopian Airlines à Addis Ababa, Uganda Airlines à Kampala, ...), elles ont besoin de les changer en dollars dont la BRB manque énormément. Cette décision vient dire aux compagnies aériennes de se démerder pour trouver les devises et ainsi la BRB se dédouanerait, analyse-t-il. Pour lui, c'est un indicateur que la BRB cherche à tout prix à limiter les sollicitations à son égard.

Il faudra se préparer aux conséquences

Toutefois, cette décision n'est pas sans conséquences. Les agences de



La décision d'autoriser les compagnies aériennes à vendre les billets d'avion en devises est une conséquence directe de la baisse des réserves en devises à la BRB.

voyages décrit la diminution de l'effectif des voyageurs aériens. Un des agents des agences de voyage dit : « Les gens qui voyagent vers les pays de la sous-région vont migrer vers la route et les voyages non urgents vont être annulés. C'est très

difficile de trouver des dollars ces derniers jours ».

Ainsi, deux options se présentent pour les compagnies aériennes. Soit, elles continuent à vendre les billets en FBu et se débrouillent

pour trouver les dollars, soit elles adoptent le paiement en dollars et elles acceptent la diminution des clients.

Dona Fabiola Ruzagiriza

Affiliation à l'assurance-maladie de base Le privé ne décolère pas

La Mutuelle de Santé des Entreprises du Secteur Privé (MSP), un organisme chargé d'assurer la qualité de la sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé souffre de la multiplicité des mutualités. Certaines parmi elles sont à caractère commercial. Ce qui constitue un défaut surtout que l'assurance-maladie de base est un régime de protection sociale. Celle-ci exige une solidarité sans faille

« Je suis assurée par l'employeur de mon mari. S'il arrive que je tombe malade, je paie 10% sur les consultations, les examens et les médicaments. Toutefois, il m'est arrivée de subir une césarienne, l'assureur n'a payé pour moi qu'1 million de FBu. J'ai payé moi-même les excédents, soit 400 mille FBu », indique Fidélité Bucumi, une épouse d'un employé d'une entreprise privée.

Selon Janvière Nirutanya, directrice de la Mutuelle de Santé des Entreprises du Secteur Privé (MSP), la législation oblige l'employeur à affilier tous ses travailleurs dans les organismes qui gèrent les régimes de base.

Qui gère les régimes de base ?

Mme Nirutanya informe que la question sur celui ou celle qui gère le régime de base, notamment au niveau de l'assurance-maladie est toujours récurrente.

« Normalement, si on tient compte des critères de gestion, des règles d'équité dans les cotisations, de l'égalité dans l'accès aux prestations et de la négociation tripartite (gouvernement, représentation des employeurs et représentation des travailleurs), de la mise en place de la MSP depuis les années 1970, de sa création en décembre 2013 et de son opérationnalisation effective le 2 mai 2014, on peut estimer que c'est la MSP qui remplit les conditions exigées pour gérer les régimes de base », fait-elle remarquer.

Et de rappeler : « La MSP gère le régime de base de l'assurance-maladie dans le secteur privé structuré, c'est-à-dire que tous les travailleurs régis par le code du travail devraient être ses assurés ».

Mme Nirutanya annonce qu'au 31 mars, presque 10 ans après, la MSP dispose 89 employeurs affiliés. La mutuelle couvre tous leurs travailleurs et les familles de leurs travailleurs, les enfants à charge et les conjoints.

Et de préciser : « L'adhésion est matérialisée par des cotisations calculées sur le salaire brut. L'employeur cotise 10% du salaire brut mensuel du travailleur. Il supporte 6% et le travailleur supporte 4% au maximum. Ce qui n'empêche pas que l'employeur supporte les 10% ».

Des cotisations plafonnées

La directrice de la MSP reconnaît les différences au niveau des cotisations dans les entreprises. Ce qui a amené la MSP à plafonner les cotisations et à exiger une base.

Pour Mme Nirutanya, la cotisation minimale par mois est de 20 mille FBu tandis que la cotisation maximale est de 80 mille FBu. Cela



Janvière Nirutanya, directrice de Mutuelle de Santé des Entreprises du Secteur Privé (MSP) : « L'employeur doit affilier tous ses travailleurs dans les organismes qui gèrent les régimes de base ».

afin de rapprocher les cotisations de façon équitable.

Elle notifie que les cotisations sont perçues par l'employeur. C'est lui-même qui les achemine au MSP.

« Le code du travail prévoit des sanctions allant jusqu'à l'emprisonnement pour l'employeur défaillant au niveau des paiements et des déclarations des cotisations », signale-t-elle.

Le code du travail de 2020 stipule en son article 2020 que quiconque, à quelque titre que ce soit, par fraude, fausse déclaration ou tout autre moyen, obtient ou tente d'obtenir, pour lui-même ou pour des tiers, des prestations qui ne sont pas dues, est passible d'un emprisonnement d'un an à trois ans et d'une amende de cent mille à un million de francs burundais (100 000 à 1 000 000 de FBu) ou de l'une de ces deux peines seulement.

L'auteur de cette infraction est dans tous les cas tenu de rembourser à l'organisme de gestion concerné les sommes indûment payées par ce dernier.

Malheureusement, affirme Mme

Nirutanya, il y a un problème de régulation. L'application des pénalités ne peut pas être effective tant que le régime est soumis à une multitude d'acteurs. L'employeur peut te dire qu'il est en retard parce qu'il était ailleurs voire qu'il était allé voir une autre mutualité...

La solidarité d'abord

Mme Nirutanya affirme que la libéralisation cause un problème énorme de suivi du recouvrement des cotisations.

D'ailleurs, réaffirme-t-elle, la multiplicité des mutualités est un défi de taille. L'assurance-maladie de base est un régime de protection sociale. Cela démontre que la protection sociale doit être solidaire et que la solidarité doit être de grands nombres.

« La mutualisation à large échelle de la maladie cause un déséquilibre. Or, la maladie est un risque fréquent, imminent. Elle n'est pas comme les autres risques qui peuvent être envisagés à long terme. Cependant, autant les assurés sont nombreux, autant la solidarité de l'organisme est grande », fait-elle savoir avant d'aviser que les

régimes commerciaux ont des règles qui s'adaptent selon le nombre d'assurés.

Pourtant, déplore Mme Nirutanya, on ne soumet pas les assurés à des principes commerciaux. Cela pour les protéger contre la loi de l'offre et de la demande, car la plupart de ceux qui veulent être couverts par l'assurance-maladie sont vulnérables.

Et de renchérir : « L'objectif de la protection sociale est de prévenir la vulnérabilité et de la couvrir si elle est déjà là ».

Mme Nirutanya avoue qu'il existe des mutuelles agréées comme micro-assurances, c'est-à-dire des assurances commerciales à petite dimension.

« Leurs règles de gestion sont commerciales. Malheureusement, elles se désignent comme sociale et profitent des avantages fiscaux ou autres dans l'assurance de base. Ce qui fragilise la solidarité qui devrait être dans l'assurance de base », s'inquiète-t-elle.

Et de continuer : « Il y en a qui ont des paquets différentiels de prestations.

Par contre, dans la MSP, tout le monde a droit au même paquet, tout le monde a accès à la même chose au niveau des prestations. Cela même s'il y a des différences au niveau des cotisations ».

Dans les assurances, explique Mme Nirutanya, il y a des catégories de paquets, à savoir : A, B, C... Ce qui ne respecte pas les règles de gestion de l'assurance de base. La maladie n'a pas de catégorie et doit être prise en charge dans son entièreté. Que ce soit le plus cotisant ou le moins cotisant au niveau du montant, tout le monde doit être couvert selon sa maladie à un niveau satisfaisant et dans les conditions légales prévues.

Du coq à l'âne

La directrice de la MSP regrette également que les coûts des médicaments et d'autres produits pharmaceutiques augmentent du jour au jour. Ce qui ne va pas de pair avec le niveau des salaires (le niveau des salaires est en moyenne petit).

C'est difficile, selon toujours elle, de prélever des cotisations sur un salaire qui n'évolue pas. Elle certifie aussi que l'instabilité de la réglementation est perceptible dans le secteur privé.

Quant aux principes de gestion du régime de base, Mme Nirutanya notifie que les cotisations perçues doivent couvrir exclusivement les prestations et atteindre 80 % sans dépasser 85% de façon que les frais de gestion et les frais administratifs ne dépassent pas 10% des cotisations perçues.

Le reste étant affecté aux différentes réserves. Donc sur 100 millions de FBu perçus, il faut que 80 millions de FBu couvrent les prestations, 10 millions de FBu couvrent les frais administratifs et 5 à 10 % soient affectés à la constitution des réserves. A défaut de cela, on entre dans un déficit.

Négociations tripartites obligatoires, une lueur d'espoir

Pour couvrir le reste du secteur privé en assurance-maladie, Mme Nirutanya annonce que la question est sur la table des négociations.

« La révision de la politique nationale de protection sociale et sa stratégie de mise en œuvre en cours ainsi que l'élaboration de la stratégie de financement de la santé en vue d'atteindre la couverture sanitaire universelle au Burundi constituent une lueur d'espoir », rassure-t-elle avant de conclure qu'on se rend compte qu'il y a un consensus déjà atteint sur la façon dont on doit organiser l'assurance-maladie de base. Cela surtout que dans le monde du travail, les négociations tripartites sont obligatoires.

Ce qui est décidé par la représentation des employeurs, celle des travailleurs et le gouvernement ne se change qu'après d'autres négociations.

La MSP est un organisme de sécurité sociale qui a été négociée sur la gestion en tripartite et créée par les partenaires sociaux, soit la représentation des employeurs (Association des Employeurs du Burundi=AEB), celle des travailleurs (Confédération des Syndicats du Burundi=COSYBU) en consensus avec la volonté du gouvernement.

Mélance Maniragaba



Dans le monde du travail, les négociations tripartites sont obligatoires.

PRODUIT DU MOIS

ETIQUETTES

Mettez en valeur vos produits et surfaces avec une étiquette personnalisée. Avec sa visibilité illimitée et le résultat d'impression optimal assuré ; Elle représente le support le plus pratique et économique en matière de communication.



Notre équipe de conception graphique vous apportera son aide pour créer une étiquette qui convient à votre entreprise, à votre produit !

[f](https://www.facebook.com/imprimerie.hopedesign.3) [S](https://www.instagram.com/hopedesign1) hopedesign@hopedesign.bi www.hopedesign.bi

[\(+257\) 22 27 59 44](tel:+25722275944) [\(+257\) 61 103 103 / 79 10 11 11](tel:+2576110310379101111) [Siège : Chaussée d'Uvira à 400 m de l'Ex-BINU](#)



IMPRIMERIE INTERCOULEUR

Offre d'emploi



L'Imprimerie InterCouleur est une société qui est spécialisée dans l'impression en général et l'impression et vente des outils de visibilité en particulier (T-shirts, uniformes variés, parapluies, chapeaux, cartables, portes clés, sacs, banderoles sur bâches, gilets, stylos, tasses, etc.),

Sa mission est de répondre aux demandes de ses clients dès la conception jusqu'à la reproduction de documents sur tout support de visibilité avec des prix très compétitifs.

Avec une équipe professionnelle et des équipements modernes nous assurons de bons services, de bonne qualité et dans un délai limité.

Dans le but de renforcer son personnel, elle désire recruter un chauffeur expérimenté répondant aux critères suivants :

- Etre de nationalité Burundaise ;
- Être titulaire d'au moins un diplôme des humanités ;
- Avoir un permis de conduire valide de type B
- Connaissance de la langue française écrit et parler, la connaissance de l'anglais est un atout. - Avoir une expérience d'au moins une année.

Le dossier comprendra :

- Une lettre de motivation adressée à la Direction Générale de l'Imprimerie InterCouleur
- Un Curriculum Vitae ;
- Une copie du diplôme certifié conforme à l'original et/ou autres attestations, certificats obtenus.

Le dossier complet est à déposer à l'adresse suivante : Rohero I, Avenue Moso n°23 avec une copie sur e-mail : info@intercouleur.com au plus tard le 20 avril 2023.